



## Déduction rente du sol Chefs d'exploitation à titre individuel Notice explicative

Vous avez opté pour la rente du sol. Elle vous permet de bénéficier d'une réduction de la base de calcul de vos cotisations déterminée à partir du revenu cadastral des terres en propriété que vous exploitez.

Pour vérifier les données en notre possession, vous pouvez consulter votre relevé d'exploitation à partir de « Mon espace privé ». Vous vous connectez en indiquant  **votre numéro de SIREN**.

Sur ce document, les terres en propriété doivent avoir un mode faire valoir à « **D** » et les terres en fermage ou en nue-propiété à « **F** ».

Si vous constatez des anomalies, vous voudrez bien nous retourner le relevé en indiquant en face de chaque parcelle la mention « propriétaire » ou « fermier » et ce, depuis quelle date.

Connectez-vous à « Mon espace privé », cliquez sur le bouton :

